

sent : n'allons pas, par exemple, retomber dans le tort d'administrer le calomel, sans nécessité spéciale et pour cause de simple purgation, à tels individus, comme il y en a tant, qui, chaque fois qu'ils ont fait usage de ce médicament, ont été immédiatement pris de salivation. L'habitude, cette seconde nature, cette idiosyncrasie acquise est aussi à considérer en fait de médication : c'est d'elle, par exemple, que naît l'obligation d'élever considérablement la dose de certains médicaments, tels que l'opium, l'éther, etc., etc.

134. *Art de formuler.* — Sans aucun doute, il faut, autant que possible, employer les médicaments à l'état simple. Honnies soient, grâce aux lumières de la science moderne, les compositions si complexes, si monstrueuses de la pharmacopée galénique ! Néanmoins, il est le plus souvent indispensable d'associer les médicaments à des substances plus ou moins insignifiantes qui remplissent l'office d'excipient, de véhicule, sans quoi l'administration de ces médicaments serait moins commode, moins fructueuse, ou même tout-à-fait impossible : bien des fois, aussi, il est bon de réunir ensemble plusieurs médicaments actifs, soit pour que leurs vertus s'ajoutent et s'accroissent entre elles, soit pour qu'elles se tempèrent l'une par l'autre. De là, l'art de formuler, qui a pour objet spécial d'enseigner les règles relatives à la prescription de ces associations pharmaceutiques, les règles relatives à la désignation de la dose des médicaments, de leur préparation, et de leur mode d'administration, suivant les variétés que les cas particuliers comportent. Art nécessaire au praticien ! Mais, à ce sujet, je ne dois pas ici me lancer dans les détails, et je renvoie nos lecteurs à l'étude des formulaires (110).

ARTICLE III.

DE CERTAINES MÉDICATIONS TRÈS FRÉQUEMMENT EMPLOYÉES.

§ 1^{er}. — Médication débilitante.

135. *Idée sommaire de la nature et des moyens de cette médication.* — La médication débilitante consiste dans l'emploi de moyens essentiellement propres à produire l'affaiblissement universel de l'économie.

Quels sont donc, en général, ces moyens ? Parmi les moyens hygiéniques, c'est l'abstinence totale ou partielle des aliments, la privation du vin, du café, du thé et de toute autre boisson stimulante, les bains tièdes (25° à 30° centigr.) ou chauds (30° à 37°). Parmi les moyens pharmaceutiques, ce sont les tisanes délayantes (132. F. α.). Parmi les moyens chirurgicaux, ce sont les saignées. Celles-ci même, sous l'important point de vue de leur rôle dans la médication qui nous occupe, rentrent, à vrai dire, dans le domaine de la médecine proprement dite. En ce qui

concerne le mécanisme par lequel l'issue est ouverte au sang, elles appartiennent à une chirurgie subalterne, à la chirurgie ministrante, comme on dit. (Voir en *Pathologie chirurgicale*, Prolégomènes, art. II, § 1^{er}.) Mais, en ce qui concerne l'hémorragie artificielle qu'elles constituent, c'est à la thérapeutique générale de fonder la théorie relative à leurs effets physiologiques et à leur influence curative, aux indications, aux contre-indications et aux limites de leur emploi : théorie aussi épineuse qu'intéressante, qu'ici, voulant être bref, je ne puis que laisser à peine entrevoir, que poser, pour ainsi dire, en perspective, mais dont les points les plus importants, les plus nécessaires à une sage direction de la pratique, ne manqueront pas, dans le courant de la pathologie spéciale, de fixer, comme il convient, notre attention.

A quoi bon invoquer une médication débilitante ? Y a-t-il donc réellement des circonstances pathologiques dans lesquelles il y ait indication de débilitier ? Toute maladie n'est-elle pas faiblesse ? Comment prétendre guérir en affaiblissant l'économie ? Voici, dira-t-on, un individu pléthorique : il se sent faible de corps et d'esprit ; sa pensée est paresseuse, sa marche pénible : vous le saignez, c'est là le remède souverain, le remède essentiel ; vous rendez à cet individu toutes ses forces : ici donc la saignée a été, non pas un débilitant, mais un tonique. — Nous n'imaginons pas cette objection : plus d'une fois nous l'avons entendue, nous l'avons lue en certains livres ; car il y a des esprits plus subtils que justes qui semblent se complaire à discréditer, par l'exagération des exceptions réelles ou seulement apparentes, les qualifications les plus rationnelles des moyens thérapeutiques. Non, on ne peut qualifier sérieusement la saignée de remède tonique, pas plus que l'abstinence, si propre, cependant, par exemple, à réparer au plus tôt la force d'un individu affaibli par une orgie gastronomique.

Expliquons bien les termes, pour couper court à de vaines logomachies, qui se donnent pour des idées, et qui ne sont pas sans funeste influence sur la pratique. La médication débilitante est ainsi nommée, du moins à mon avis, non pas tant parce qu'elle peut avoir pour but d'affaiblir le malade, que parce qu'elle emploie, suivant la définition que j'en ai donnée, des moyens essentiellement débilitants, c'est-à-dire qui se montrent tels à la suite d'un usage plus ou moins prolongé sur un individu sain. Or, comme nous l'avons reconnu dans l'article précédent à l'égard des médicaments (131. A.), il faut bien plutôt qualifier les moyens thérapeutiques par l'effet physiologique, qui est à peu près constant, que par le résultat curatif, qui varie à raison de tant de circonstances.

La médication débilitante est plus particulièrement nommée médica-

tion tempérante, si elle se borne aux moyens hygiéniques et pharmaceutiques sans l'intervention des saignées.

136. *Coup d'œil sur l'usage de la médication débilitante.* — A. La médication débilitante est indiquée en cas d'hypersthénie franche (114. C. α.) et en cas d'oppression des forces (114. C. γ.), contre-indiquée en cas d'asthénie (114. C. ε.).

B. La médication débilitante convient surtout dans la pléthore: c'est là qu'elle remporte ses plus sûres victoires. Là, en effet, elle attaque directement le vice matériel qui fait toute la maladie; elle enlève le surcroît de richesse sanguine qui encombre l'organisme et en opprime les forces.

C. La médication débilitante convient généralement dans le traitement des maladies aiguës fébriles, surtout au début. Mais ce ne doit pas être, telle est mon intime conviction, dans l'unique but d'affaiblir, de débilitier, comme quelques uns le disent. On prescrit la diète, parce que l'estomac a besoin de repos comme tous les autres organes; on abreuve l'économie de boissons aqueuses, afin de délayer un sang trop plastique, comme on l'admet assez volontiers aujourd'hui, ou peut-être trop chargé de particules âcres, comme l'humorisme le supposait; on saigne, afin de détruire la pléthore, qui peut être réputée pour l'une des conditions étiologiques de la maladie, — afin d'activer l'absorption interstitielle par suite de la déplétion des vaisseaux, et de favoriser par là la résolution de l'engorgement inflammatoire, etc., etc. Ou bien, enfin, si l'on ne veut pas tant de raisons, on emploie la médication débilitante parce que l'expérience en a démontré l'efficacité. Mais, je le répète, l'affaiblissement, à coup sûr, doit être considéré, non pas tant comme le but, que comme un effet qui accompagne l'emploi des moyens débilitants, et qui fonde même une contre-indication, soit pour empêcher absolument, soit pour limiter cet emploi, selon les circonstances individuelles. Autrement, on débilitera, on saignera à outrance, sans égard à cette importante contre-indication, et l'on *jugulera* le malade plutôt que la maladie. — Appliquée aux maladies fébriles, la médication débilitante serait peut-être mieux désignée sous le nom de médication contro-stimulante. On éviterait par là l'idée fautive que la première dénomination peut entraîner. Mais la seconde dénomination appartient à une théorie nouvelle, qui préconise, à tort ou à raison, des moyens spéciaux, les médicaments dits contro-stimulans ou hyposthénisans (110): théorie à l'égard de laquelle nous devons attendre l'arrêt encore incertain de l'expérience.

§ II. Médication stimulante.

137. *Notion sommaire.* — La médication stimulante met en œuvre les moyens capables de produire rapidement et momentanément une

augmentation remarquable de l'activité vitale dans toute l'économie. Et c'est bien dans un tel but qu'elle les met en œuvre.

La stimulation, l'excitation générale de l'organisme, peut aller jusqu'à la fièvre: et voilà pourquoi les agens de cette médication ont été quelquefois désignés sous le nom de *pyrétogénétiques* (c'est-à-dire créateurs de la fièvre).

138. *Moyens.* — A. Parmi les moyens hygiéniques, il faut proclamer principalement les boissons alcooliques et autres boissons stimulantes, les frictions, le massage.

B. Parmi les moyens pharmaceutiques, nous avons: 1° les médicaments que j'appelle stimulans par excellence (132. F. ε.); 2° tels et tels irritans, ceux surtout dont l'action locale est prompt, énergique, douloureuse, sans être durable, et qui sont ainsi particulièrement propres à être appliqués de telle manière, et dans des circonstances telles, qu'ils fassent l'office d'instrumens de la médication stimulante, office déjà signalé plus haut dans l'aperçu de la médication irritante (132. E. γ.); citons, par exemple, les sinapismes et les vésicatoires volans.

C. Parmi les moyens chirurgicaux, nous avons à signaler l'électricité, soit électricité ordinaire, soit galvanisme. Il en est, en effet, de l'électricité comme de la saignée: elle ne peut rationnellement être qualifiée de médicament, comme M. Barbier d'Amiens le fait très bien observer (*oper. cit.*, t. I, p. 24). En ce qui concerne les manœuvres qu'elle exige pour être appliquée au corps malade, elle tombe naturellement dans le domaine de la chirurgie; mais, en ce qui concerne les services thérapeutiques qu'elle paraît capable de rendre dans certains cas de paralysie, de surdité, d'amaurose, d'aménorrhée, de douleurs rhumatismales ou névralgiques, etc., etc., elle appartient plutôt à la médecine proprement dite. C'est peut-être même pour cela qu'elle a été si peu mise en pratique, et que les connaissances relatives aux indications et à la valeur de son emploi sont si peu avancées. Les praticiens voués à la grande chirurgie négligent l'électricité comme étrangère à leur spécialité, ou plutôt parce qu'ils entendent que ce ne peut être là, après tout, qu'une œuvre de chirurgie ministrante, à l'instar de la saignée. Les grands médecins, dont l'exemple pourrait donner une impulsion utile, négligent aussi l'emploi de cet agent, parce que leurs habitudes les éloignent de procéder eux-mêmes à aucune opération manuelle, et parce qu'ils ne peuvent guère être disposés à expérimenter avec un esprit de suite, par la main d'autrui, un moyen incertain. On doit donc savoir infiniment gré à M. Magendie d'avoir, depuis ces dernières années, expérimenté par lui-même l'application de l'électricité à la cure de quelques affections nerveuses, et cela, dans certains cas, avec le plus heureux succès.

En résumé, on doit reconnaître qu'en vertu des divers moyens ci-dessus signalés, il y a deux manières différentes d'opérer la stimulation générale de l'économie. Dans un cas, cette stimulation ne se produit que consécutivement à une irritation locale plus ou moins palpablement caractérisée, à quelque altération manifeste du tissu où certains agens ont été appliqués : c'est là un effet qu'il faut attribuer à la sympathie, à une sympathie qu'il est permis de nommer pyrétogénétique. Dans l'autre cas, au contraire, la stimulation générale suit l'administration de tels ou tels agens, sans phénomènes locaux qui soient remarquables ou même perceptibles : elle peut être alors attribuée — soit à une absorption qui répand partout les principes stimulans, lesquels excitent directement tous les organes, ou bien indirectement en vertu d'une action spéciale sur l'appareil nerveux, ce roi de l'économie animale, — soit à une impression nerveuse, qui exerce immédiatement une influence générale, comme c'est évidemment le rôle de l'électricité.

139. *Usage.* — A. La médication stimulante convient dans les cas où la vie se suspend, ou bien menace de s'éteindre brusquement : par exemple, dans l'asphyxie, dans la syncope, dans l'extrême asthénie. La fièvre et les inflammations la contre-indiquent, sans aucun doute, dans les circonstances ordinaires. Mais cette contre-indication ne doit pas nous dominer, comme elle domine certains esprits, au point de fermer les yeux à une indication impérieuse, à la première de toutes les indications, à l'indication vitale (114. C.) : « *Primum indicans est vita*, » disaient les anciens.

B. Dans certaines affections chroniques qu'une faiblesse considérable caractérise, l'usage répété, mais prudent, de la médication stimulante offre de précieux avantages.

§ III. Médication corroborante.

140. *Notion sommaire.* — La médication corroborante se compose de moyens dont l'emploi, suffisamment prolongé, est propre à augmenter d'une façon durable la force de la constitution.

Et ici, encore une fois, expliquons-nous bien, pour éviter les objections subtiles et chicanières. Il est bien entendu que, les spécifiques mis à part, nous qualifions les moyens thérapeutiques, non d'après leurs effets curatifs, qui sont secondaires et extrêmement variables, mais d'après leur action physiologique, c'est-à-dire d'après leur action sur le corps de l'homme sain, action physiologique qui ensuite produit leur action curative sur l'homme malade (134. A.). Autrement, on pourrait dire que la saignée est un corroborant, en ce sens qu'elle rend les forces à l'homme opprimé par la pléthore ; qu'un bain tiède est un corroborant, en ce sens

qu'il sert souvent à restaurer les individus épuisés de fatigue, etc., etc. Les vrais corroborans sont donc ceux-là seuls qui, sur l'homme sain et bien portant, tendraient à produire cet excès de force et de santé dont un aphorisme hippocratique (sect. I, n° 3) proclame si justement les inconvéniens et les dangers.

Ce que nous appelons médication corroborante, c'est ce qu'on a aujourd'hui coutume d'appeler médication tonique. Cette dernière dénomination, si généralement adoptée et pourtant si mauvaise en un tel sens, appartient incontestablement à un solidisme exclusif. Que signifie-t-elle, en effet, dans son sens étymologique, sens qui rend presque toujours compte de l'histoire des mots et de la doctrine qui a présidé à leur consécration ? Τένσις, ce mot grec que l'insouciance inintelligente répète sous le monosyllabe français *ton*, et cela si souvent sans s'en rendre compte, Τένσις vient de Τέννω, *je tends*, et signifie donc *tension*, ce qui certes ne peut s'appliquer qu'aux solides, en désignant parfaitement le plus ou moins d'énergie de leur contractilité. Or, comme les astringens (132. E. 6.) resserrent les tissus en éveillant leur propriété contractile, c'est avec toute raison qu'on peut, je le reconnais, leur appliquer, ainsi que l'ont fait tant d'auteurs, la dénomination de toniques. Mais si, par une pure et gratuite hypothèse de solidisme exclusif, il vous plaît d'expliquer l'action des moyens corroborans, tels qu'une nourriture substantielle, les ferrugineux, etc., en disant qu'ils augmentent le ton, la tension, la contractilité des solides, leur mouvement tonique, pour parler le langage des stahliens, leur contractilité organique insensible, pour parler celui de Bichat ; s'il vous plaît, dis-je, d'adopter cette hypothèse, irons-nous confondre avec vous des agens aussi distincts que les astringens locaux et que les fortifiens généraux ? Cela ne saurait être en saine physiologie, mais encore bien moins en saine pratique. Aussi, que voyons-nous ? C'est que les praticiens, dans leur langage usuel et fondé sur l'observation quotidienne des faits thérapeutiques, tout en ayant adopté à la légère la locution de toniques, la réservent en général pour désigner les fortifiens, et distinguent très bien ceux-ci des astringens : ils disent, par exemple, que les acétates de plomb et l'alun sont des astringens ; que les ferrugineux à l'intérieur sont des toniques. C'est, selon nous, une faute grave, que M. Barbier d'Amiens ait, dans sa première classe, celle des médicamens toniques, confondu les astringens et les corroborans. Nous regrettons que MM. Trousseau et Pidoux (t. I^{er}, p. 46-9, *Médication tonique en général*, — et p. 169-88, *Médication astringente*) aient aussi fait la même confusion ; nous les en blâmons avec d'autant moins de réserve que nous nous plaisons à les louer pour les vues éminemment pratiques qu'ils ont développées sur le sujet dont il est ici question, et qui, malgré une métaphysique physiologique souvent trop subtile et trop obs-

cure, peuvent guider les médecins dans l'usage des toniques généraux, et particulièrement des ferrugineux.

Qui dit toniques, je le répète, exprime une hypothèse très contestable. C'est supposer, en effet, que le ton, la tension ou contractilité des parties solides aurait le rôle principal, si ce n'est même un rôle exclusif, dans la vigueur corporelle. Et alors la logique vous condamne à comprendre, à confondre, sous ce titre de toniques, les astringens et des médicaments d'une vertu bien différente : il faut choisir entre une inconséquence ou une regrettable confusion.

Qui dit médication corroborante, au contraire, n'exprime pas d'autre idée que celle d'un fait réel qu'on se propose pour but, sans explication hypothétique, sans métaphysique physiologique ; et ce fait réel, c'est un état de robuste santé (*Robur*). Les agens de cette médication, nous les nommerons donc corroborans et non pas toniques : ce qui, au surplus, n'est rien que la réhabilitation d'un terme autrefois usité (Vitet, *Pharmacopée*, p. 466), et tombé mal à propos en désuétude.

141. *Moyens*. — La médication corroborante emprunte ses moyens à une double source, à l'hygiène et à la pharmacologie : à celle-là, l'insolation, l'air pur, l'exercice ordinaire, la gymnastique bien dirigée, l'alimentation analeptique, les bains de rivière, les bains de mer, etc. ; à celle-ci, les divers médicaments dits corroborans (132. F. γ.), mais principalement les ferrugineux et les amers.

Remarquons que les bains de mer établissent en quelque sorte la transition entre les corroborans hygiéniques et les corroborans pharmaceutiques ; car, n'étant qu'ils servent tout aussi souvent de délassement aux hommes en santé que de remède aux hommes malades, ils rentrent, en vérité, dans la catégorie des eaux minérales : l'eau de mer est, certainement, une eau plus minérale que tant d'autres réputées telles et qui sont exclusivement réservées, à cause des rares et étroites localités où elles sont confinées, à servir pour le traitement des affections pathologiques.

142. *Parallèle des corroborans et des stimulans*. — Les corroborans proprement dits sont extrêmement distincts des stimulans, qu'on doit pourtant y associer quelquefois, comme il est aisé de le pressentir d'après la dernière des propositions relatives à la médication stimulante (139. B.).

Les stimulans manifestent leur action aussitôt, ou presque aussitôt, après leur application ; ils aiguillonnent, comme leur nom même l'indique, plutôt qu'ils n'accroissent les forces ; ils les mettent en jeu et les dépensent, ils ne les produisent point ; la surexcitation qu'ils occasionnent est passagère, et presque toujours suivie d'abattement ; à eux seuls, ils useraient la vie à la longue, loin de la rendre plus robuste.

Les corroborans, au contraire, ne montrent point immédiatement leur effet sur l'économie, mais ils la fortifient à la suite d'un usage habituel. Ils augmentent réellement la somme des forces, par une addition insensible de chaque jour, mais qui finit par donner un résultat patent et palpable.

Les alcooliques et le café, d'une part, et une nourriture substantielle, d'autre part : voilà les deux types sous lesquels on peut se représenter avec exactitude et l'opposition naturelle et la conciliation possible des stimulans et des corroborans.

143. *Appréciation de l'utilité des principaux corroborans*. — A. Les corroborans hygiéniques ont une influence puissante, incontestable, sur l'économie tout entière ; et ce sont eux qui s'appliquent avec un évident succès au plus grand nombre des cas où la médication corroborante est indiquée. Ces cas se rencontrent, soit à la suite des maladies aiguës dont la convalescence marche avec une extrême lenteur, et pose impérieusement les indications analeptiques (117), soit, surtout, dans des affections chroniques que caractérise essentiellement la langueur des forces vitales.

B. Les ferrugineux sont le type le plus vrai, le plus incontestable, le plus éminemment utile, de la médication corroborante. Il en est des ferrugineux comme de tant d'autres groupes de médicaments à base métallique ; c'est cette base qui les rapproche sous le rapport thérapeutique. Il se fait dans l'intérieur de l'économie je ne sais quelles opérations d'affinité vitale, jusqu'à ce jour inexplicables, mais sans aucun doute bien réelles, et qui n'échapperont pas éternellement aux théories incessamment progressives de la chimie. Il faut bien admettre l'existence de ces opérations secrètes, pour se rendre compte, d'une manière telle quelle, de ce que les ferrugineux, sous tant de formes diverses et dans de si différentes combinaisons (fer en limaille, éthiops martial ou oxyde noir, safran de mars apéritif ou sesquicarbonate basique, pilules de Blaud, pilules de Vallet, préparations de tartre martial, fleurs ammoniacales martiales ou *ens martis*, teinture de Bestuchef, eaux minérales de Passy, de Forges, de Spa, etc., etc.) ; de ce que, dis-je, tous ces ferrugineux ont une efficacité à peu près identique, comparables qu'ils sont sous ce rapport aux mercuriaux, aux antimoniaux, etc. Quoi qu'il en soit, d'après le concert unanime des meilleurs praticiens et d'après les résultats le plus souvent heureux de notre propre expérience, nous nous plaisons à reconnaître que les ferrugineux sont des médicaments extrêmement précieux pour relever les forces de l'économie dans les faiblesses anémiques qui suivent les hémorragies abondantes, ou souvent répétées ; dans les leucorrhées excessives et atoniques ; dans les diabètes qui datent de long-temps ; dans l'épuisement qui succède à un

excès de pertes séminales; dans les fièvres intermittentes qui prolongent opiniâtrément le cours de leurs accès, ou dans la langueur qui persiste après qu'elles ont été coupées, et qui dispose à d'incessantes et déplorables récidives; enfin, dans la chlorose, et tout aussi bien dans la chlorose complète que dans la chlorose incomplète avec forme hystérique ou hypochondriaque, tout aussi bien dans la chlorose avec aménorrhée ou dysménorrhée que dans la chlorose avec règles surabondantes, et vraiment ménorrhagiques. Dans toutes ces infirmités de nature chlorotique, le fer s'élève à la hauteur des médicaments spécifiques. Ces admirables vertus du fer, signalées de tout temps et particulièrement par Sydenham (*Dissert. epist. ad G. Cole*), par Desbois de Rochefort (*Matière médicale*, t. I, p. 249-57), développées avec autant de talent que de conviction par MM. Trousseau et Pidoux (t. I, p. 10-38), nous les avons maintes fois reconnues et constatées au creuset de notre expérience personnelle, soit en ville, soit dans les hôpitaux, et le plus souvent chez de ces jeunes filles qu'à l'époque de la première menstruation, une pratique routinière, et ici bien funeste, traite par des évacuations sanguines d'après une idée aujourd'hui aussi populaire que le vieil humorisme, d'après l'idée que c'est le sang qui les tourmente. Que de fois, maintenant, n'avons-nous pas à lutter contre les préjugés des mères pour épargner à de frêles créatures la soustraction de ce sang qu'elles n'ont déjà qu'en trop petite quantité, et d'une nature trop pauvre!

C. Les amers, qui jouissent d'un si grand crédit comme corroborans, et particulièrement dans la cure de la diathèse scrofuleuse, ne me paraissent pas, à beaucoup près, le posséder à aussi bon titre que les corroborans hygiéniques et que les ferrugineux. Il n'est pas du tout démontré, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs (132. F. γ), qu'ils exercent réellement et immédiatement sur toute l'économie une action corroborante. Peut-être ne sont-ils avantageux que médiatement, en vertu de leur propriété stomacique, qui aiguise l'appétit, hâte la digestion, et apporte ainsi un précieux concours à la diète analeptique. Ce que je sais bien, ce que je sais pour l'avoir observé maintes et maintes fois, c'est que les ferrugineux peuvent être utiles tout en fatiguant l'estomac, en procurant d'abord des nausées, des pincemens épigastriques, etc.; c'est qu'au contraire les amers ne sont utiles qu'autant qu'ils favorisent immédiatement les fonctions de l'estomac, et que, s'ils irritent, si même ils fatiguent seulement ce viscère, il y a, alors, contre-indication formelle à leur emploi. L'état fébrile est, à mon avis, une contre-indication moins absolue à l'égard des amers, que celle qui se fonde sur la répugnance et l'irritabilité de l'estomac. Ainsi, quoique certains praticiens repoussent et anathématisent l'emploi des amers dans les fièvres typhoïdes, nous déclarons que, surtout dans la période avancée de ces ma-

ladies, nous avons coutume d'employer les médicaments de ce genre, notamment le quinquina; et toutes les fois que l'estomac supporte convenablement de tels médicaments, la marche de l'affection nous en paraît influencée en bien plutôt qu'autrement.

§ IV. Médication dépurante.

144. *Qu'est-ce que la médication dépurante, et où est-elle applicable?*— Outre les médications débilitante, stimulante ou corroborante, toutes trois médications générales (123. B. ξ), toutes trois unanimement reconnues sous tel nom ou sous tel autre, il y a encore, à mon avis, un quatrième genre de médication générale à considérer: c'est la médication que je nomme dépurante, à l'exemple de nos anciens, qui admettaient des remèdes dépuratifs ou dépurans (Lieutaud, *Matière médicale*, t. I^{er}, p. 118). Déjà, plus haut (132. F. δ), j'ai annoncé l'existence de cette médication, et j'ai promis d'apporter les preuves à l'appui. C'est ici le moment de tenir ma promesse.

Sans doute, la médication dépurante n'offre ni dans son but ni dans ses moyens la même précision que les trois autres médications générales précédemment étudiées. Son but est vague et indéterminé; d'accord. Elle y marche à tâtons, et par des routes très incertaines. Mais je ne crois pas, néanmoins, qu'on doive la repousser complètement dans la théorie, et la honnir comme un absurde rêve de l'humorisme, tandis que, dans la pratique, on a recours, quotidiennement, à des moyens dont on ne saurait envisager l'influence sous un autre point de vue. Prenons, par exemple, les cas dans lesquels certaines affections cutanées se développent à la fois, ou alternativement, en plusieurs points pendant un laps de temps indéfini, et font place ou succèdent, par un jeu presque ininterrompu de disparitions et de réapparitions, à des affections internes. Pour tous les bons esprits, il y a là autre chose que les accidens locaux à considérer et à guérir. Il y a là, comme dans la syphilis, un état général qu'on peut à bon droit nommer impur, et contre lequel il faut diriger une médication générale. Pas plus que dans la syphilis, on ne peut considérer comme le but véritable du traitement l'une ou l'autre branche d'une dichotomie banale, et, certes, aussi usée aujourd'hui que le vieil humorisme, c'est-à-dire, la médication débilitante ou la médication corroborante. Que prétend la médication antisiphilitique? Purifier l'économie. C'est donc véritablement une médication dépurante, mais qui, s'adressant avec un succès presque constant à une maladie déterminée, doit avoir un nom aussi précis que son but et ses moyens. Dans les cas que nous avons pris plus haut pour exemple, il s'agit principalement, aussi, de purifier l'économie; voilà l'indication essentielle. Seu-

lement, ni la diathèse que l'on combat n'est parfaitement précisée, ni les moyens que l'on emploie n'ont une efficacité bien démontrée. C'est, pour ainsi dire, en tâtonnant qu'on administre tels et tels moyens contre des diathèses encore mal connues et indéterminées, et, sans doute, extrêmement différentes. Voilà pourquoi la médication ne peut être désignée que sous une dénomination vague et peu précise. Mais, enfin, s'il est vrai, comme je le crois pour ma part, que les arsenicaux soient utiles à la guérison de diverses dermatoses très invétérées et très opiniâtres, il n'y a pas, dans la période actuelle de la science, de meilleure dénomination que celle de médicaments dépurans sous laquelle ils puissent être reconnus comme agens d'une telle guérison : car l'école qui en expliquait l'influence par l'hypothèse d'une révulsion gastro-intestinale a cessé de régner.

Si le peu de lignes qui précèdent est loin d'établir une démonstration complète relativement à la nécessité d'admettre la médication dépurante dans l'état présent de nos connaissances thérapeutiques, cela suffira, j'espère, aux esprits non prévenus pour les inciter à compléter eux-mêmes cet aperçu par leurs propres réflexions.

145 *Moyens.* — Je ne veux signaler ici que très brièvement les moyens auxquels on a coutume d'avoir recours dans la vue particulière d'opérer la médication dépurante.

D'abord, en outre des médicaments dépurans plus haut mentionnés (132. F. 3.) comme un ordre à part dans ma classification pharmaceutique, nous avons, en hygiène, la diète végétale; nous avons la diète lactée exclusivement imposée; nous avons la diète sèche, — cette macération thérapeutique qui consiste à n'avoir pour ration quotidienne pendant des semaines, pendant des mois entiers, que quelques onces de biscuit et à peine deux ou trois cuillerées d'eau, — ce véritable supplice de Tantale qu'un malade ne peut s'infliger que par des efforts extraordinaires de patience tout-à-fait stoïque, — cette ressource extrême, mais qui peut être merveilleusement efficace, et par laquelle, à ma connaissance, il s'est fait, entre autres, une cure des plus heureuses et des plus remarquables sur la personne même d'un médecin atteint d'une ulcération pharyngée syphilitique, ou plutôt syphiloïde, jusque là rebelle à toutes les médications les mieux indiquées et le plus ponctuellement suivies. Puis, comme moyens plus doux et plus faciles, mais utiles, aussi, pour renouveler et refaire en quelque sorte la crase de la matière vivante, nous avons encore en hygiène la simple abstinence des boissons stimulantes, l'exercice, les bains ordinaires et les bains de vapeur. Enfin, c'est du même point de vue que nous croyons devoir accueillir thérapeutique la méthode du paysan Priessnitz, et que nous nous en expliquons les avantages et les succès. Cette nouvelle panacée d'outre-

Rhin n'est assurément pas, comme sa sœur aînée, l'homœopathie, un vain leurre pour l'imagination des malades, un simple passe-temps, un mode prestigieux de médecine expectante; loin de là, cet art de provoquer la sueur, en gorgeant d'eau froide les malades pendant qu'on les tient bien et dûment enveloppés, et comme hermétiquement renfermés dans de nombreuses et épaisses couvertures, cette *hydrosudopathie* (ainsi dit-on communément, mais d'une façon hybride et barbare), cette *hydrothérapie* (si l'on aime mieux), c'est, à n'en pas douter et de toute évidence, un moyen des plus actifs, des plus puissans, des plus propres à modifier profondément la constitution, à la métamorphoser, pour ainsi dire, avec le temps. Que l'enthousiasme et le charlatanisme prônent outre mesure la méthode de Priessnitz; que l'industrialisme médical en fasse une exploitation abusive, téméraire, souvent même dangereuse; la saine médecine ne doit pas pour cela en proscrire les applications opportunes et prudentes.

De plus, on peut aussi prétendre, par une hypothèse qui ne saurait être démontrée dans l'état actuel de nos connaissances, mais que la raison n'est pas en droit de repousser entièrement, que les émissions sanguines, les purgations et autres moyens évacuans sont de nature à remplir l'indication dépurative, et à débarrasser l'économie de matériaux nuisibles.

§ V. Médication révulsive.

146. *Idée sommaire.* — La médication révulsive consiste, ainsi que nous l'avons déjà reconnu plus haut (123. C. 6), à irriter artificiellement une partie saine, et cela dans le but de contrebalancer et de résoudre l'irritation morbide d'une partie plus ou moins éloignée. C'est ainsi, du moins, que les médecins d'aujourd'hui entendent généralement la révulsion, d'après les théories modernes du solidisme. L'irritation, disent-ils, est déplacée, arrachée (*revellitur*) de la partie où elle s'était fixée, par le moyen de l'irritation qu'on provoque sur une autre partie. C'est là, toutefois, un langage métaphorique, où il faut se garder de voir l'explication du phénomène, comme beaucoup de médecins qui semblent se complaire dans cette illusion. Ceux-ci sont vraiment dupes d'une abstraction réalisée; ils personnifient un être de raison, et tombent dans une erreur ontologique, si jamais il en fut; et, chose singulière, c'est pourtant dans leur école qu'on a le plus crié à l'ontologie contre les doctrines de nos devanciers. Le fait est que, très souvent, une maladie se guérit ou s'amende consécutivement à une irritation que l'art détermine sur une partie située plus ou moins loin du siège de cette maladie. Ce rapport se présente trop de fois à l'observation pour n'être